

09-MAR-2010  
2009-4511

# SANITIZED<sup>®</sup> BRAND BACTERIOSTAT T 96-21 Liquid



INDUSTRIEL. Additif bactériostatique pour des textiles, papier, cuir.

**GARANTIE:** 5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol.....10%

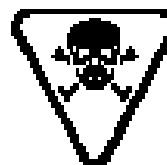
NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 13981  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION. CONTENU NET: \_\_\_ kg

**Nom et Adresse du Titulaire D'homologation:**

Sanitized Inc.  
57 Litchfield Rd.  
P.O. Box 2211  
New Preston, CT, USA, 06777

## ATTENTION



POISON

**Distribué par:**

Clariant (Canada) Inc.  
4600 Cousens  
St. Laurent, Qc. H4S-1X3  
(514) 334-1117

**MODE D'EMPLOI:**

En utilisant des méthodes d'application conventionnelles, déposez 0,5% à 1,0% (comme reçu) basé sur le poids de matériel à être traité.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après la manipulation. Évitez la contamination de produit alimentaire. Nocif si avalé.

**PREMIERS SOINS:**

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )